



## **Ville de Châteauroux**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2008

=====

### RESUME DES DELIBERATIONS

-----

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2008

2 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉLIBÉRATION DU 15 MARS 2008 MODIFIÉE PAR LA DÉLIBÉRATION DU 3 AVRIL 2008 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE POUR CERTAINES MATIÈRES

3 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - 2008

De manière à clore les écritures "d'ordre" avant la fin de l'exercice 2008, Le Conseil Municipal accepte de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

**BUDGET GENERAL**

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 162 360,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 162 360,00 €

4 - BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal décide d'arrêter le montant total des dépenses et recettes du budget général à :

- 86 536 320 € en mouvements budgétaires et à

- 82 036 320 € en mouvements réels.

La section d'investissement :

- en dépenses à 19 979 600 € en mouvements budgétaires et 19 979 600 € en mouvements réels.

- en recettes à 19 979 600 € en mouvements budgétaires et 15 479 600 € en mouvements réels.

La section de fonctionnement :

- en dépenses à 66 556 720 € en mouvements budgétaires et 62 056 720 € en mouvements réels.

- en recettes à 66 556 720 € en mouvements budgétaires et 66 556 720 € en mouvements réels.

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SUPÉRIEURES À 23 000 €

Le Conseil Municipal accorde, pour l'année 2009, à différentes associations une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € et autorise M. le Maire à signer les conventions ou avenants avec ces associations en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

6 - COMITÉ DE JUMELAGE - DEMANDES DE SUBVENTION 2009

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention, auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du Conseil Régional du Centre et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

7 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2008

Le Conseil Municipal approuve les modifications du tableau des effectifs 2008.

8 - PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS 2009

Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs 2009.

9 - ABSENCES POUR MALADIE - RETENUE SUR RÉGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le nouveau délai de carence porté à 14 jours.

10 - INDEMNITÉ COMPENSANT LES JOURS DE REPOS TRAVAILLÉS

Le Conseil Municipal approuve ce dispositif et décide d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Chapitre 012 – Charges du Personnel, du Budget Primitif.

11 - PROPOSITION DES GRATUITÉS DES PARKINGS POUR L'ANNÉE 2009

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ouverture gratuite des parkings à l'occasion de certaines fêtes ou manifestations.

12 - GESTION DU PARKING COLBERT

La Ville met du personnel à disposition de la Communauté d'Agglomération Castelroussine pour gérer le parking Colbert, tant en régie qu'en maintenance.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention précisant le coût de cette mise à disposition.

13 - CONVENTION DE PRESTATIONS "MOYENS GÉNÉRAUX" ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUX ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE - AVENANT N° 10

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 10 à cette convention et autorise M. le Maire à le signer.

14 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition de personnel de la Ville à la Communauté d'Agglomération Castelroussine (C.A.C.).

15 - AVENANT N° 8 À LA CONVENTION D'ENTRETIEN DES VÉHICULES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 8 fixant le taux unitaire T.T.C. de ces prestations à 34,19 € pour l'année 2009.

16 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA VILLE DE CHÂTEAUX À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE POUR SES ACTIONS DE COMMUNICATION

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention.

17 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUX AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ÉLABORATION ET LE SUIVI DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention.

18 - CONVENTION DE PRESTATIONS "MOYENS GÉNÉRAUX" ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUX ET LE SYNDICAT MIXTE POUR L'ÉLABORATION ET LE SUIVI DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.) - AVENANT N° 4

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 4 et autorise M. le Maire à le signer.

19 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DEUX FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE CHÂTEAUX AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

20 - MUTUALISATION DES BESOINS PAR MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL CONCERNANT LA PAIE ET LA MAINTENANCE INFORMATIQUE AUPRÈS DU DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal approuve la convention avec le Dispositif de Réussite Educative et autorise M. le Maire à la signer.

21 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DU DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise M. le Maire à la signer.

22 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE TERRITORIAL DE LA VILLE DE CHÂTEAUX À L'ASSOCIATION VIVRE SAINT-JEAN

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

23 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE LA VILLE DE CHÂTEAUX À L'ASSOCIATION VIVRE SAINT-JEAN

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

24 - DÉNOMINATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF

Le Conseil Municipal accepte de donner l'appellation "Salle de Karaté Alain AUCLERT" à la salle de karaté située au 112 rue de Belle-Rive afin d'honorer M. AUCLERT pour son investissement au niveau du sport castelroussin.

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Tournoi de Basket Paul Raveau prévu par l'Association La Berrichonne de Châteaux - Section Basket n'ayant pas eu lieu, le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 1500 euros votée pour cette occasion au fonds sportif pour qu'elle puisse être attribuée à deux autres associations, de la façon suivante :

- 1 000 € au Comité d'Organisation des Foulées de Châteaux pour l'organisation de l'EKIDEN 36.

- 500 € à l'Association Indre Vélo Passion pour poursuivre le développement de l'école de cyclisme.

26 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL - 2ÈME SEMESTRE 2008

Le Conseil Municipal décide de confirmer ce choix et de verser aux organismes les subventions proposées ci-dessous :

Moto Club Castelroussin	200,00 euros
Amicale Laïque - Section Gymnastique Sportive	325,00 euros
Berrichonne Tennis de Table	2 480,00 euros
Ludothèque CBPT	400,00 euros
IMAGI'IN	1 075,00 euros
Le Forum	3 220,00 euros
MPT Beaulieu	1 400,00 euros
Ecole Elémentaire Victor Hugo	1 600,00 euros
Castel Choralie's	725,00 euros
Les Piranhas	530,00 euros
Canoë Kayak Club Castelroussin	360,00 euros
USEP	1 020,00 euros
EGC Touvent	330,00 euros
Ecole Elémentaire Jean Moulin	100,00 euros
Berrichonne Basket	150,00 euros

27 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT JEUNESSE ET SPORTS

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 500 € à BAZ'ARTS THEATRE dans le cadre de l'atelier Théâtre de Rue des jeunes de cette association.

28 - SUPPRESSION DU SECTEUR COMMUN SUR LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES OLIVIER CHARBONNIER ET FRONTENAC

Le Conseil Municipal définit deux nouveaux secteurs scolaires pour les écoles Olivier Charbonnier maternelle et élémentaire et pour les écoles Frontenac maternelle et élémentaire.

29 - TRANSFERT DU MULTI-ACCUEIL LE PETIT POUCKET AU SEIN DES LOCAUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE LES CAPUCINS - PRÉSENTATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve ce projet, ainsi que le plan de financement, autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la C.A.F. et du Conseil Général et décide, en cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière, pour cette opération, d'engager la Ville à prendre en charge la différence.

30 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL, DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET DU RÈGLEMENT DESTINÉ AUX ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ces règlements et à les mettre en application à compter du 1er janvier 2009.

31 - NOUVELLE CONVENTION CAF/VILLE POUR LA GESTION ET LE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE CHÂTEAUX GÉRÉS PAR LA C.A.F. DE L'INDRE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette nouvelle convention et à engager la dépense correspondante.

32 - CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL DU POINT SANTÉ EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS SANTÉ OU HANDICAP, ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUX ET LES DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du Point Santé ainsi que les conventions à intervenir entre chacune des ces associations : Sclérose en Plaques, France Parkinson, Jusqu'à la mort accompagner la vie, Amicale "Le Pont",

Ecoute Fibromyalgie de l'Indre, Association Française des Spondylarthritiques et la Ville de Châteauroux et il autorise M. le Maire à les signer.

33 - CRÉATION DE TARIFS POUR LA MAISON DE QUARTIER EST

Le Conseil Municipal valide les tarifs suivants :

<b>ADHÉSION</b>	<b>Adhésion Individuelle</b>	<b>Famille</b>	<b>Associations</b>
	5,00 €	10,00 €	15,00 € *
<b>PARTICIPATIONS AUX ATELIERS</b>	<b>La séance</b>		
	Imposable		3,00 €
	Non Imposable		1,50 €
<b>ACCUEIL DE LOISIRS</b>	<b>mercredi après-midi</b>		<b>la semaine (vacances scolaires)</b>
Imposable	2,50 €		12,50 €
Non Imposable	1,50 €		7,50 €

\* Les salles de la Maison de Quartiers pourront être mises à disposition des associations adhérentes, à titre gratuit dès l'instant où celles-ci seront à jour dans leur cotisation.

34 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE PRESTATIONS DE SERVICE RELATIVES AU CENTRE SOCIAL MAISON DE QUARTIER EST

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer avec la C.A.F. de l'Indre les conventions d'objectifs et de financement.

35 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE PRESTATIONS DE SERVICE VILLE/C.A.F. RELATIVES À L'ESPACE DE RENCONTRE ET D'ANIMATION T.G.C. TROIS POUR TOUS

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre.

36 - TRANSFERT DE L'ESPACE DE RENCONTRE ET D'ANIMATION T.G.C. TROIS POUR TOUS AU SEIN DE L'ASSOCIATION CASTELROUSSINE POUR LA GESTION DES CENTRES SOCIAUX

Le Conseil Municipal accepte cette fusion, désigne Mme ROUGIREL et M. FLEURET comme représentants de la Municipalité et autorise M. le Maire à signer les conventions se rapportant à cette fusion.

37 - CONVENTION RELATIVE AUX ACTIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal accepte ce transfert et autorise M. le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

38 - EXPOSITION "CHÂTEAUROUX ET LES CITÉS LAINIÈRES D'EUROPE" : CONCEPTION D'UN CATALOGUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant pour 2009 :

- coût de l'opération 4 614 €
- subvention DRAC 2 186 €
- à la charge de la Ville 2 428 €

et accepte de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre la subvention prévue.

39 - APPROBATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal approuve le bilan de la concertation relative à l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme et autorise M. le Maire à transmettre pour consultation le projet du Plan Local d'Urbanisme aux personnes désignées.

Le Conseil Municipal décide que le projet sera tenu à disposition du public et consultable en mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il décide de l'ouverture d'un registre de remarques et suggestions et de la mise à enquête publique du projet à l'issue des trois mois de consultation dont disposent les personnes publiques associées.

40 - ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA MAJORATION DU PRÊT À TAUX ZÉRO ET DU PASS-FONCIER®

Le Conseil Municipal adopte le principe d'octroi de subventions aux ménages répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du PTZ et du PASS-FONCIER®, à hauteur de 50 % des montants minimums réglementaires permettant de déclencher ces deux mécanismes, soit :

↳ pour les ménages de 3 personnes et moins : 1 500 € ,

↳ pour les ménages de 4 personnes et plus : 2 000 €.

Les 50 % restants seront pris en charge par la C.A.C., laquelle assurera le suivi administratif des dossiers.

Il accepte pour le PASS FONCIER®, de conditionner l'octroi des subventions aux seuls projets de construction ou d'acquisition de logements neufs dont la superficie du terrain ne dépassera pas 1 200 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal accepte de valider les modalités de mise en œuvre de la participation de la commune au financement de l'accession sociale à la propriété, dans le cadre du Prêt à Taux Zéro Majoré et du PASS-Foncier et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier.

41 - DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE EN MATIÈRE DE MUTATIONS À TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES EN NATURE DE BOIS ET FORÊTS ET DE TERRAINS DESTINÉS À UN REBOISEMENT

Le Conseil Municipal accepte de renouveler l'exonération de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière perçue au profit de la Ville, pour l'année 2009.

42 - Z.A.C. BALSAN - APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2007

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu d'activité pour l'année 2007 et le bilan prévisionnel arrêté à la somme de 18 240 134 € H.T., soit 20 613 965 € T.T.C., en dépenses et en recettes à la date du 31 décembre 2007.

43 - CRÉATION D'UNE FOURRIÈRE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal confirme la décision de créer une fourrière automobile, adopte le principe de la délégation de service public pour l'aménagement et la gestion de celle-ci, autorise M. le Maire à lancer la procédure correspondante et, si besoin est, à négocier les propositions recueillies à la suite de la mise en concurrence. Il crée la Commission de délégation de service public ad hoc et désigne pour être membres :

- . le Maire ou son représentant M. Jean-Henri CHEZEAUD
- . 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste :  
M. Régis TELLIER, M. Gilles LEJARD, Mme Joëlle BOURIT, Mme Claude RABILLARD,  
M. Jean-Pierre BARRIERE.
- . 5 suppléants selon les mêmes modalités  
Mme Jeanine POTHELUNE, M. Jean-Yves HUGON, M. Christophe BAILLIET, Mme Danielle EBRAS,  
M. André BONHOMME.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donné un avis favorable lors de sa réunion du 24 novembre 2008.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 novembre 2008 suivant l'article L 1411-4 du C.G.C.T.

44 - AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES PAVILLONS ET DE LA RUE CLAUDE PINETTE

Le Conseil Municipal décide de constituer avec la Communauté d'Agglomération Castelroussine un groupement de commandes en vue de la réalisation des travaux d'aménagement des rues des Pavillons et Claude Pinette, approuve la convention constitutive du groupement de commandes, autorise M. le Maire à la signer et désigne M. CHEZEAUD et M. TELLIER comme représentants titulaire et suppléant de la Ville.

Le Conseil Municipal accepte la mission de maîtrise d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

45 - DÉNOMINATION DE VOIE DE L'OPÉRATION DE LOGEMENTS LE CARRÉ SAINT-GILDAS

Le Conseil Municipal décide de dénommer cette voie : Rue de la Manufacture Royale.

46 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX RUE DES BELGES

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition d'ateliers, rue des Belges, au profit de MM DORET et COTINAT, à titre gratuit, en contrepartie de la prise en charge des travaux de réfection des locaux par les occupants. Il décide de fixer la durée de la convention à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

47 - CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX RUE SAINTE-MARGUERITE AVEC LE CLUB POKER RIVER CHÂTEAUX ROUX

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de deux salles, rue Sainte-Marguerite, au profit du Club Poker River Châteaurox, moyennant une participation annuelle aux charges de fonctionnement, soit une redevance de 20 € / m<sup>2</sup> et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

48 - LOCATION DE LOCAUX 5 PLACE DE CHAMPAGNE PAR LA VILLE DE CHÂTEAUX ROUX À L'OPAC 36

Le Conseil Municipal autorise la location par la Ville des locaux, 5 place de Champagne, à l'OPAC 36, aux conditions ci-après :

- Bail d'une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,
  - Loyer annuel de 2 398,34 €,
  - Versement d'une indemnité forfaitaire correspondant à la somme des redevances dues jusqu'au 31 décembre 2008.
- et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.



49 - LES FERRANDES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n° 69 au prix de 1 200 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

50 - LES FAÏTES DE CRÉ - ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section CW n° 126 au prix de 8 200 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

51 - RUE MONTAIGNE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section BO n° 154 au prix de 13 700 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

52 - RUE RATOUIS DE LIMAY - ACQUISITION DE PARCELLES

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section CY n° 198 et n° 199 pour la somme de 500 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

53 - ACQUISITION DE PARCELLES À L'OPAC DE L'INDRE "DOMAINE DE CRÉ" EN VUE DE LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition à l'OPAC 36 des parcelles cadastrées section CO n° 297 et n° 299 en vue de leur incorporation dans le domaine public communal et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme administrative.

54 - RUE DE LA CATICHE - CESSION DE PARCELLES

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée, décide que, s'agissant d'une erreur matérielle non imputable à MM GOMMICHON, CLOUE et MAQUIN, les frais seront supportés par la Ville.

55 - RÉSIDENTIALISATION DU BÂTIMENT "WESTPHALIE" QUARTIER SAINT-JEAN- CESSION DE PARCELLES À LA SA HLM HABITAT 2036

Le Conseil Municipal autorise la cession au profit de la SA HLM HABITAT 2036 pour un euro, des parcelles cadastrées section BO n° 704 et n° 697 (partiellement), n° 713, n° 716, n° 717, sises allée de la Libération et rue Descartes. Il autorise aussi M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

56 - MISE EN PLACE, FOURNITURE ET MAINTENANCE D'APPAREILS D'HYGIÈNE DANS LES ÉCOLES ET LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N° 2

Le Conseil Municipal approuve ces prestations supplémentaires concernant la Bibliothèque Saint-Jean, la Direction de la Sécurité et le Centre Technique Municipal.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant.

57 - MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ASCENSEURS 2006-23-01 À 03 - APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N° 1

Le Conseil Municipal approuve cette prestation supplémentaire d'entretien des ascenseurs du parking des Halles et autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

Le Maire,

Jean-François MAYET